

Québec, le 19 novembre 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 5 novembre dernier, le député de Rimouski, M. Harold Lebel, a inscrit au feuillet une question relative aux sommes annoncées au Plan budgétaire du Québec 2019-2020 (Plan) dans le cadre du Programme d'aide aux organismes communautaires.

Je tiens à réitérer que notre gouvernement s'est engagé, dans le cadre du Plan, à mettre en place des mesures totalisant plus de 1,7 milliard de dollars d'ici 2023-2024 pour renforcer le soutien aux collectivités et offrir une aide adaptée aux réalités de la population.

L'une de ces mesures vient bonifier substantiellement le Programme d'aide aux organismes communautaires en lui allouant un investissement additionnel de 30 M\$ sur cinq ans, à compter de 2019-2020, soit 6 M\$ par année.

... 2

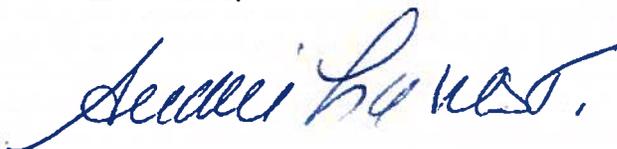
Afin de permettre la mise en œuvre de cette mesure, une modification au Programme est nécessaire. Également, compte tenu des impacts importants qu'auront ces nouveaux investissements pour les cinq prochaines années, nous souhaitons que la répartition puisse refléter équitablement les besoins exprimés sur le terrain, au bénéfice des organismes et de leurs clientèles.

Conséquemment, la Société d'habitation du Québec a pris soin de consulter les organismes nationaux représentant les bénéficiaires du Programme pour recueillir leurs commentaires à cet égard.

En terminant, je souhaite vous indiquer la Société d'habitation du Québec s'est toutefois assurée de verser rapidement les montants habituels aux organismes et qu'elle est à finaliser ses démarches visant à ce que les nouvelles sommes puissent être distribuées au cours du présent exercice financier.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST